

Ce contrat, auquel vous avez participé en amont, vous a été transmis pour le conseil de ce jour.

Il s'articule autour des axes stratégiques et des actions suivants :

- **Axe 1 : Conforter l'intensité urbaine du Centre-Bourg**
 - o Action 1 : Requalifier et Aménager les espaces publics du cœur du bourg
 - o Action 2 : Investir et rénover les friches urbaines

- **Axe 2 : Développer l'offre d'habitat et de services pour maintenir la population actuelle et attirer de nouveaux habitants**
 - o Action 2.1 : Encourager la construction de nouveaux logements et l'amélioration de l'offre existante
 - o Action 2.2 : Moderniser les services à la population

- **Axe 3 : Dynamiser l'action touristique de la commune**
 - o Action 3.1 : Développer l'offre d'accueil et d'hébergement
 - o Action 3.2 : Valoriser les principaux sites d'attrait touristique

- **Axe 4 : Intensifier les actions de la commune en matière de transition énergétique**
 - o Action 4.1 : Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux
 - o Action 4.2 : Promouvoir le développement des énergies renouvelables

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant au 31 décembre 2028. Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours, afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et le cas échéant de procéder à la réorientation/évolution du programme d'actions défini dans le présent contrat.

Par conséquent, Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le **Contrat Bourg-Centre 2022-2028** de la commune de Dourgne, et de l'autoriser à signer tous les documents y afférant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu du Contrat Bourg-Centre 2022-2028 de la Commune de Dourgne, annexé en pièce jointe ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat, ses éventuels avenants et tous les documents y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,



Stéphane POIREL

Le Maire,



Dominique COUGNAUD